

Veillons à la sauvegarde de notre faune

| | |
|-----------------------------------|----------------------------------|
| Pays | Côte d'Ivoire |
| Bénéficiaire | Notre Forêt Notre Avenir (NOFNA) |
| Montant total du projet | 47 336 € |
| Montant de la subvention | 35 504 € |
| Partenaires financiers | Commune de Taï |
| Durée du projet | 15 mois |
| Signature de la convention | 24/01/2020 |

CONTEXTE

La zone frontalière entre la Côte d'Ivoire et le Libéria regroupe d'importants massifs forestiers de l'Afrique de l'ouest, notamment la forêt classée de Goin-Debé (133 170 ha), la forêt classée du Cavally (67 596 ha) et le Parc National de Taï (508 186 ha). Ces massifs, situés au sud-ouest de la Côte d'Ivoire, représentent un patrimoine naturel unique et abritent environ 1 300 espèces de plantes vasculaires (dont environ 12% sont endémiques) et de nombreux mammifères menacés comme le Céphalophe de Jentink (*Cephalophus jentinki*, EN), l'Hippopotame Pigmée (*Choeropsis liberiensis*, EN) et le Chimpanzé (*Pan troglodytes verus*, CR) et de près de 12 autres espèces de primates.

Ces espaces sont particulièrement menacés par le braconnage et la déforestation liée aux exploitations minières illégales (or), aux monocultures d'exportation (hévéas, cacao, café, palmiers à huile).

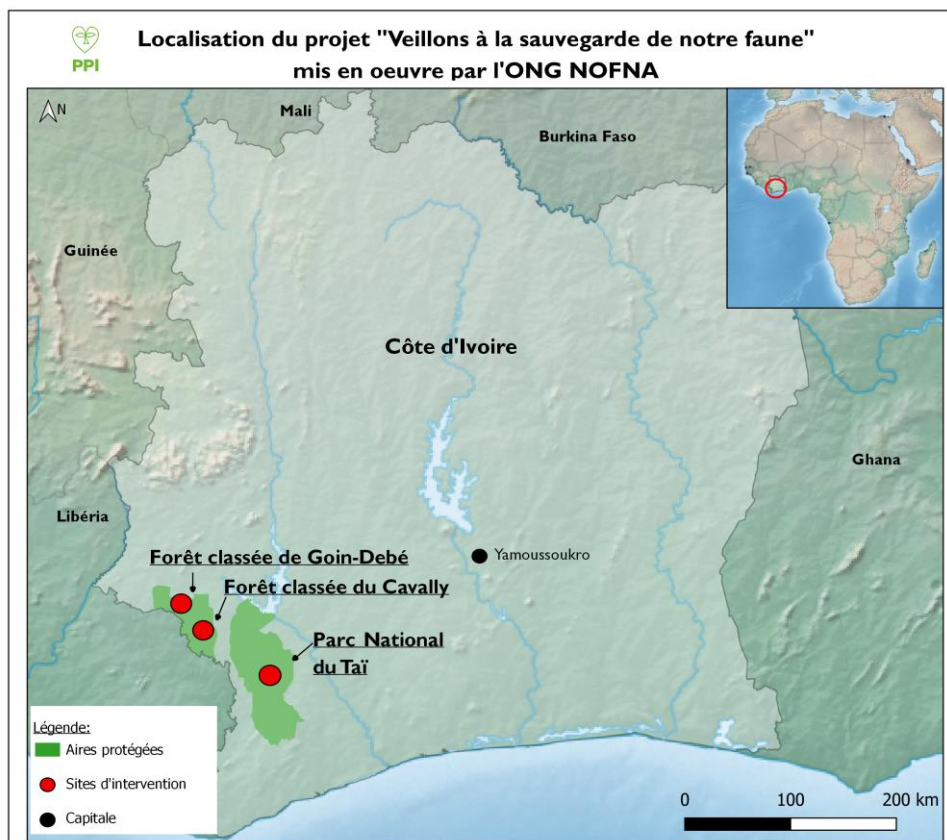
OBJECTIFS

L'objectif de ce projet est la consolidation du dispositif de lutte contre le braconnage et le commerce illégal d'espèces sauvages dans 10 villages.

PRINCIPALES ACTIVITES

- La mobilisation de 50 leaders d'opinion et autres personnes d'influence ;
- La sensibilisation de 5 000 personnes ;
- La formation de 5 Officiers de la Police Judiciaire (E&F, OIPR, SODEFOR, Gendarmerie ou Magistrats) sur la législation en matière de criminalité environnementale (faune + flore) ;
- Le recrutement et la formation (par 6 membres de NOFNA préalablement formés par EAGLE) 26 personnes sur les techniques d'investigation en matière de criminalité environnementale ;
- Le suivi de 60% des cas pour une application effective de la loi en matière de criminalité environnementale ;
- La médiatisation massive de 2 actions ;

- L'appui au développement de la filière apicole dans 5 villages ;
- 100 ha de champs de cultures vivrières gérés selon les techniques agro-écologiques.



Contact projet :
foretetavenir@gmail.com